



DELIBERATION N° 2025/06/11

COMITE SYNDICAL VENDREDI 27 JUN 2025

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance publique du vendredi 20 juin 2025,
le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le vendredi 27 juin 2025.

OBJET : FIN DE COMPETENCE DU SIEED, ADHESION NOUVEL EPCI et EXTENSION DE PERIMETRE EPCI DEJA ADHERENTS

Le comité syndical dûment convoqué le 20 juin 2025 s'est réuni le 27 juin 2025 à dix-neuf heures trente au, SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de **M. Guy PELISSIER, Président du Sidompe.**

Membres en exercice :	114	A l'unanimité	
Présents :	23	Voix pour	28
Représentés :	5	Voix contre	0
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	0
Secrétaire de séance : Gérard PARFAIT, délégué de la CCGM pour la commune de Saint-Nom-La-Bretèche			

Présents

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; VERSAILLES : Philippe PAIN.

SIEED : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BOUTIGNY PROUAIS : Fabrice GEFFROY ; CONDE-SUR-VESGRE : Jean-René TANCREDE ; CRESPIERES : Didier LE SAUX ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; HOUDAN : Agnès GRUDLER ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Magali DESDOITS ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; TACOIGNIERES : Alain PIERRE ; VILLETTE : Roland TROUSSEAU.

C.C. CŒUR D'YVELINES : JOUARS-PONTCHARTRAIN : Willy BOYE.

C.C. GALLY-MAULDRE : CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; FEUCHEROLLES : Yves DEKEYREL ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT.

SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; PLAISIR : Bernard MEYER.

Représentés

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BAILLY : Caroline BOUIS représentée par Guy PELISSIER (BEHOUST), BOIS D'ARCY : Grégory FLAMERY représenté par Patrick LAINE (RENNEMOULIN), FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON représenté par Philippe PAIN (VERSAILLES),

SIEED : ORGERUS : Dominique ARTEL représenté par Daniel FEREDIE (BAZAINVILLE).

SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : VILLEPREUX : Eva ROUSSEL représentée par Bertrand CHATAIGNIER (ELANCOURT).

Absents et Excusés

C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BIEVRES : Hubert HACQUARD ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; CHATEAUFORT : Etienne DUPONT ; JOUY-EN-JOSAS : François BREJOUX ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; NOISY LE ROI : Marc TOURELLE ; LE CHESNAY-ROCQUENCOURT : Violaine WALLET ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS ; VELIZY-VILLACOUBLAY : Pascal THEVENOT ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS.

SIEED : ANDELU : Olivier RAVENEL ; AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET ; BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; BOISSY-SANS-AVOIR : Véronique COSNEAU ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; CIVRY-LA-FORET : Elie SETIAUX ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; DAVRON : Alexis HONGRE ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; FLINS-NEUVE-EGLISE : Claude FERRACHAT ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAIS : Bertrand NEVEUX ; GAMBAISEUIL : Roland BOSCHER ; GARANCIERES : Ghislaine LESADE ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULD ; GRESSEY : Arnaud LEFEBVRE ; GROSROUVRE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; LONGNES : Gilles DECOBERT ; MARCQ : Damien BISHOFF ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MAULE : Hervé CAMARD ; MAULETTE : Thierry KORWACKI ; MERE : Alain COLOMBI ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Eric LE LANDAIS ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; MITTAINVILLE : Patrice MARCHESE ; MONDREVILLE : Loïc BELLON ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; MULCENT : Guy PELARD ; ORVILLIERS : Mickaël LETELLIER ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; RICHEBOURG : Jean-François LEFEBVRE ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Pascal RIOULT ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNELLE ; SEPTUIL : Yannick TENESI ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; TILLY : Claude SAYAGH ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VICQ : Bernard JACQUES ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Adrien FARE.

C.C. CŒUR D'YVELINES : BEYNES : Patricia CHARTON ; NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Antoinette ROUVERAND ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET ; SAULX-MARCHAIS : Thierry VALLET ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Laurence BACLE.

C.C. GALLY-MAULDRE : MAREIL-SUR-MAULDRE : Laurent BOUSSARD.

SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; COIGNIERES : Christine RENAUT ; GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD ; TRAPPES : Frédéric REBOUL ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER.

C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : L'ETANG-LA-VILLE : Claude CABOCEL ; MAREIL-MARLY : Jean-Bernard BISSON ; MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DELIBERATION N° 2025/06/11 COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

OBJET : FIN DE COMPETENCE DU SIEED, ADHESION NOUVEL EPCI et EXTENSION DE PERIMETRE EPCI DEJA ADHERENTS

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les Statuts du syndicat ;
VU l'arrêté inter-préfectoral n°78-2025-04-14-00001 portant fin de compétence du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) à compter du 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT la délibération du 28 juin 2024 de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, demandant l'adhésion au SIDOMPE pour toutes ses communes membres pour le traitement des ordures ménagères et des emballages au 1^{er} janvier 2026 ;
CONSIDERANT la délibération n°2024-12-98 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre, demandant l'extension du périmètre au SIDOMPE pour ses communes adhérentes au SIEED suite à la fin de compétence de ce syndicat au 1^{er} janvier 2026 ;
CONSIDERANT la délibération du 5 juillet 2024 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, demandant l'adhésion au SIDOMPE pour ses communes adhérentes au SIEED suite à la fin de compétence de ce syndicat au 1^{er} janvier 2026 ;
CONSIDERANT la délibération du 21 mai 2025 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, demandant son adhésion au SIDOMPE pour la commune des MESNULS à compter du 1^{er} janvier 2026
VU l'avis favorable émis par les membres du bureau syndical ;

ENTENDU l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **CONSTATE** le retrait du SIEED du territoire du SIDOMPE consécutivement à la mise en fin de l'exercice des compétences du SIEED au 31 décembre 2025 d'une part et la restitution des compétences aux différents EPCI composant le SIEED (Communauté de Communes du Pays Houdanais, Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Communauté de Communes Gally Mauldre, Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) d'autre part.

2°) **ACCEPTE** l'adhésion d'un nouvel EPCI initialement adhérent du SIEED à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS (CCPH) pour les communes d'ADAINVILLE, BAZAINVILLE, BOINVILLIERS, BOISSETS, BOURDONNE, BOUTIGNY-PROUAI, CIVRY-LA-FORET, CONDE-SUR-VESGRES, COURGENT, DAMMARTIN-EN-SERVE, DANNEMARIE, FLINS-NEUVE-EGLISE, GOUSSAINVILLE, GRANDCHAMP, GRESSEY, HAVELU, HOUDAN, LA HAUTEVILLE, LE TARTRE-GAUDRAN, LONGNES, MAULETTE, MONDREVILLE, MONTCHAUVEY, MULCENT, ORGERUS, ORVILLIERS, OSMOY, PRUNAY-LE-TEMPLE, RICHEBOURG, ROSAY, SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, SEPTEUIL, TACOIGNIERES, TILLY et VILLETTE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

3°) **ACCEPTE** l'extension de périmètre des communautés de communes adhérentes du SIEED à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES pour les communes d'AUTEUIL-LE-ROI, AUTOUILLET, BAZOCHES-SUR-GUYONNE, BEHOUST, BOISSY-SANS-AVOIR, FLEXANVILLE, GALLUIS, GAMBAIS, GARANCIERES, GOUPILLIERES, GROSROUVRE, LA QUEUE-LES-YVELINES, LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE, MARCQ, MAREIL-LE-GUYON, MERE, MILLEMONT, MONTFORT-L'AMAURY, NEAUPHLE-LE-VIEUX, SAINT-REMY-L'HONORE, THOIRY, VICQ et VILLIERS-LE-MAHIEU.
- COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY-MAULDRE pour les communes d'ANDELU, BAZEMONT, CRESPIERES, DAVRON, HERBEVILLE, MAULE et MONTAINVILLE.

4°) **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines au SIDOMPE pour la commune des MESNULS à compter du 1^{er} janvier 2026.

5°) **SOLLICITE** du Président la notification de la décision du comité aux Présidents des collectivités adhérentes et les invite à consulter leurs assemblées afin de donner leurs avis, dans le délai prévu de trois mois sachant que la décision de chacune des collectivités appelée à se prononcer est réputée **favorable** si aucune délibération n'intervient pendant cette période des trois mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Extrait certifié conforme
A Thiverval-Grignon, le 30 juin 2025



Le Président,

Guy PELISSIER

*Acte déclaré exécutoire et transmis à la Préfecture de Versailles à la date indiquée sur le cachet de télétransmission.
Le délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles est de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS